



# REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

**Reims**

**Campus Croix Rouge**

BM 5 – Enseignement

Mise à jour : 28/02/2018

# FICHE D'INFORMATION SYNTHETIQUE



## 1 – INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Adresse : Campus Croix Rouge  
Bâtiment Modulaire 5  
57 rue Pierre Taittinger – Reims

Catégorie : Enseignement

Etablissement au titre de la sécurité classé en 5ème catégorie de type R

## 2 – CONTACTS



Pour toute question relative à l'accessibilité du campus :

- [accessibilite@univ-reims.fr](mailto:accessibilite@univ-reims.fr)

Pour tout renseignement sur les possibilités d'accompagnements proposés :

- Vous êtes étudiant de l'URCA : coordinatrice Mission handicap  
03 26 91 81 00, [handicap@univ-reims.fr](mailto:handicap@univ-reims.fr)
- Vous êtes personnel de l'URCA : Responsable de la Qualité de Vie au Travail  
03 26 91 86 81, [nathalie.bertault@univ-reims.fr](mailto:nathalie.bertault@univ-reims.fr)

## 3 – ETAT D'ACCESSIBILITE DES PRESTATIONS DE L'ETABLISSEMENT

|   |                     | Niveau<br>d'accessibilité<br>en 2017 | Date prévue<br>d'accessibilité<br>totale |
|---|---------------------|--------------------------------------|--|
|  | Abords              | 88%                                  | 2018                                     |
|  | Entrée              | 100%                                 | /  |
|   | Zones enseignements | 100%                                 | /  |

## MODALITE DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET ELEVATEURS POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

### LISTE D'APPAREILS

| TYPE | SITE                |                                      |                  |
|------|---------------------|--------------------------------------|------------------|
|      |                     | CAMPUS                               | BATIMENT         |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 5            |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 16 PERSONNEL |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 16 PUBLIC    |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 13           |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 4            |
| EPMR | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 13 EPMR      |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 14           |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT 17           |
| ASC  | CROIX ROUGE         | 57 RUE PIERRE TAITTINGER 51100 REIMS | BAT18            |
| ASC  | POLE SANTE          | 51 RUE COGNACQ JAY 51100 REIMS       | BU               |
| ASC  | POLE SANTE          | 51 RUE COGNACQ JAY 51100 REIMS       | BAT A            |
| ASC  | POLE SANTE          | 51 RUE COGNACQ JAY 51100 REIMS       | ACCUEIL          |
| ASC  | POLE SANTE          | 51 RUE COGNACQ JAY 51100 REIMS       | ANATOMIE         |
| ASC  | POLE SANTE          | 51 RUE COGNACQ JAY 51100 REIMS       | BAT B            |
| ASC  | MOULIN DE LA HOUSSE | CHEMIN DES ROULIERS 51100 REIMS      | BAT 18 BIO       |
| ASC  | MOULIN DE LA HOUSSE | CHEMIN DES ROULIERS 51100 REIMS      | BAT 18 PHYSICO   |
| ASC  | MOULIN DE LA HOUSSE | CHEMIN DES ROULIERS 51100 REIMS      | BAT 6A           |
| ASC  | MOULIN DE LA HOUSSE | CHEMIN DES ROULIERS 51100 REIMS      | BAT 6C           |
| ASC  | MOULIN DE LA HOUSSE | CHEMIN DES ROULIERS 51100 REIMS      | BAT 17           |
| ASC  | MOULIN DE LA HOUSSE | CHEMIN DES ROULIERS 51100 REIMS      | BAT 25           |

|      |                          |  |        |
|------|--------------------------|--|--------|
| ASC  | MOULIN DE LA HOUSSE      | CHEMIN DES ROULIERS 51100 REIMS                                  | BAT 14 |
| ASC  | IUT RCC SITE REIMS       | RUE DES CRAYERES 51100 REIMS                                     | BAT K  |
| ASC  | IUT RCC SITE REIMS       | RUE DES CRAYERES 51100 REIMS                                     | BAT Z  |
| ASC  | IUT RCC SITE CHALONS     | RUE DE LA CHAUSSEE DU PORT 51000<br>CHALONS EN CHAMPAGNE         |        |
| ASC  | IUT RCC SITE CHARLEVILLE | 4 RUE JEAN DELAUTRE 08000<br>CHARLEVILLE MEZIERES                |        |
| ASC  | ESI REIMS                | ESPL R. GARROS POLE TECH H<br>FARMANN BP 1029 51686 REIMS CEDEX  |        |
| ASC  | VILLA DOUCE              | 9 BLD DE LA PAIX 51100 REIMS                                     |        |
| ASC  | ESPE SIEGE               | 23 RUE CLEMENT ADER  |        |
| EPMR | ESPE SIEGE               | 23 RUE CLEMENT ADER  |        |
| ASC  | ESPE CHARLEVILLE         | AVENUE MENDES FRANCE<br>CHARLEVILLE MEZIERES                     |        |
| ASC  | ESPE TROYES              | 6 AVENUE DES LOMBARDS  |        |
| ASC  | IFTS                     | 7 BD JEAN DELAUTRE 08000<br>CHARLEVILLE MEZIERES                 |        |
| EPMR | IFTS                     | 7 BD JEAN DELAUTRE 08000<br>CHARLEVILLE MEZIERES                 |        |
| ASC  | CUT                      | HOTEL DIEU LE COMTE PLACE DU<br>PREAU BP 2033 10011 TROYES CEDEX | BAT A  |
| ASC  | CUT                      | HOTEL DIEU LE COMTE PLACE DU<br>PREAU BP 2033 10011 TROYES CEDEX | BAT C  |
| ASC  | GU TROYES                | 2 RUE DE LA PETITE COURTINE                                      |        |
| ASC  | IUT TROYES               | 9 RUE DU QUEBEC BP 396 10026<br>TROYES CEDEX                     | BAT H  |
| ASC  | IUT TROYES               | 10 RUE DU QUEBEC BP 396 10026<br>TROYES CEDEX                    | BAT A  |

### DEMANDES DE DEPANNAGE /

Les interventions pour personnes bloquées ont lieu 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en 1 heure.

L'astreinte d'intervention a lieu de 8h à 20h 7 jours sur 7 en 2 heures.

### MAINTENANCE DES ASCENSEURS /

L'URCA a choisi une prestation de base appelée « prestation de maintenance à clauses minimales réglementaires.

Le Titulaire effectue les prestations de maintenance à clauses minimales réglementaires prévues au sens de la norme AFNOR FD P 82-022 ou équivalent et selon les dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des installations d'ascenseurs et de l'article R 125-2 du code de la construction et de l'habitation.

Opérations et vérifications périodiques obligatoires

#### **Visites toutes les six (6) semaines :**

L'intervalle entre deux visites ne peut excéder six (6) semaines. Chaque visite comprend les vérifications suivantes, avec essai systématique des équipements :

- fonctionnement et conditions de sécurité des installations;
- efficacité des serrures des portes palières et s'il y a lieu, des dispositifs empêchant ou limitant les actes portant atteinte au verrouillage des portes palières;
- dispositifs de phonie et de télé-alarme;
- câbles. Les réglages nécessaires, ainsi que le nettoyage et graissage des équipements mécaniques (câbles, guides, coulisseaux, poulies, moteurs, ...) sont effectués à chaque visite.

#### **Visites semestrielles**

L'intervalle entre deux visites ne peut excéder six (6) mois. Chaque visite comprend les opérations et vérifications suivantes, avec essai systématique des équipements :

- examen du bon état des câbles et chaînes de traction, du régulateur ou limiteur de vitesse, de compensation du sélecteur d'étages;
- lubrification et nettoyage des pièces.

#### **Visites annuelles**

L'intervalle entre deux (2) visites ne peut excéder un (1) an. Chaque visite comprend les opérations et vérifications suivantes, avec essai systématique des équipements :

- vérification de l'état de fonctionnement du parachute;
- vérification de l'état de conservation de la cuvette et amortisseurs;
- nettoyage des locaux et agencements techniques particuliers (machinerie, dessus de cabine, cuvette) et équipements sous cabine;
- nettoyage des appareils d'éclairage;
- contrôle systématique et détaillé par un contremaître spécialisé;
- lubrification et nettoyage des pièces.

La fourniture des produits de lubrification et de nettoyage nécessaires est comprise dans le contrat.

## MAINTENANCE DES ELEVATEURS POUR PERSONNE A MOBILITE REDUITE EPMR

Les visites sont semestrielles et les fréquences d'intervention sont définies comme suit :

| Prestations  | Fréquences    |              |          |
|--|---------------|--------------|----------|
|  | Selon besoins | Semestrielle | Annuelle |
| Nettoyage des mécanismes   |               | X            |          |
| Graissage de l'appareillage mécanique  |               | X            |          |
| Fournitures des consommables de nettoyage et de lubrification                        | X             |              |          |
| Visites périodiques  |               | X            |          |
| Contrôle des appareillages mécaniques et électroniques et de leur bon fonctionnement |               | X            |          |
| Vérification des connexions électriques, pneumatiques ou hydrauliques                |               | X            |          |
| Nettoyage des contacts   |               | X            |          |
| Contrôle des sécurités électriques et mécaniques                                     |               | X            |          |
| Réglage général et essais de l'installation  |               | X            |          |
| Nettoyage de la cuvette, du dessus de cabine, de la machinerie (pour les EPMR)       |               |              | X        |

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MEEM-MLHD/SG/SPSSI/ATLZ/Benoît Cudelou

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

MINISTÈRE DU LOGEMENT,  
ET DE L'HABITAT DURABLE  
[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.